



NOTE D'ACTUALITE ASSOCIATION DU CHEMIN DE RONDE 1^{er} août 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES – SERVIER

L'actualité bouge en plein été concernant le devenir du site de Servier à Croissy sur Seine !

1/ Fin du chantier de dépollution du site

L'entreprise Servier a annoncé la fin du chantier de dépollution du site pour le mardi 4 août 2026 au plus tard.

D'ici là, il reste quelques camions de remblais à faire venir, l'enlèvement de la base chantier, la remise de la clôture, le nettoyage du site et l'enlèvement des engins de chantier.

Notre association regrette que la réunion publique organisée par Servier mi-novembre 2025, après avoir sondé le terrain pour repérer les pollutions à évacuer, n'ait pas permis de détailler de manière réaliste le déroulement du chantier. Ainsi le volume de terre à évacuer a été largement sous-évalué, et par conséquent le nombre et la fréquence des rotations de camions de plus de 30t. Les riverains ont subi des nuisances très importantes et là encore largement sous-évaluées, en termes de bruit, de poussière, de vibration, et de circulation. Ce temps de dépollution du site laisse voir les futures nuisances lors de la démolition de la totalité des locaux existants, puis le temps de la construction de l'ensemble du complexe prévu.

Notre association ne peut que constater avec consternation l'arrachage de la quasi-totalité des arbres et haies, repérés par l'étude environnementale en septembre 2025 et devant être préservés pour la



biodiversité existante. Elle a dû se résoudre à déposer plainte sur ce sujet. Nous constatons d'ailleurs que le remblai a été réalisé avec de la craie et du sable, aucune terre, ce qui laisse mal augurer d'une renaturation.

Notre association se mobilise pour obtenir la restauration des espaces verts détruits.

2/ Consultation des Personnes Publiques Associées

La ville de Croissy a transmis fin juillet 2026 le dossier de modification simplifiée n°1 de son PLU sur le site de Servier (5 parcelles - 3.3 hectares), aux Personnes Publiques Associées (« PPA »). Les PPA sont par exemple les communes limitrophes dont le Vésinet et le Pecq, ainsi que certaines associations. Le Cadeb a reçu le dossier et donnera un avis en tant qu'association compétente en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, et d'environnement.

Ce dossier de 14 fichiers volumineux a été reçu fin juillet par les PPA, leur avis devra être rendu au plus tard le 30 août 2026.

Les organismes publics et associations ont donc 1 mois pour répondre, le mois d'août, le mois où les services publics fonctionnent au ralenti et où les associations ont des difficultés à trouver des bénévoles pour étudier les dossiers !

3/ Mise à disposition du dossier au public

Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme ne fera pas l'objet d'une enquête publique, il n'y aura pas de commissaire enquêteur indépendant pour analyser les remarques du public et émettre un avis.

Il y aura seulement une mise à disposition du public du projet pendant 33 jours consécutifs du 31 août 2026 au 02 octobre 2026 inclus.

Le dossier mis à disposition du public sera composé du projet de modification simplifiée n°1, de l'exposé de ses motifs, des éventuels avis émis par les Personnes Publiques Associées et du mémoire en réponse de la mairie à l'avis de l'Autorité environnementale MRAe.

Le dossier sera mis à la disposition du public (du 31 août au 2 octobre), en version papier, à l'hôtel de ville de Croissy-sur-Seine, et sur le site internet.

Un registre dématérialisé (par internet) sera mis en place pendant cette période pour recueillir les observations du public.

Une réunion publique d'information sera organisée pendant la période de mise à disposition du public.

Nous comptons sur la mobilisation et la participation de toutes les personnes impactées par le projet et concernées par l'environnement !

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
du 31 août 2026 au 02 octobre 2026 inclus

Objet de la mise à disposition du public dossier de modification simplifiée n°1 du PLU :
Le projet de modification simplifiée portera sur la valorisation et la reconversion du site industriel Servier afin de permettre une mixité fonctionnelle dans ce périmètre et notamment :

- Créer, en zone UL, un secteur Ule, sur un terrain situé 123-125 chemin de Ronde (parcelles cadastrées AP 8-9-11-12-76), afin d'y permettre la réalisation d'un programme mixte d'activités, services, bureaux, équipements d'intérêt collectif, hébergement et résidence avec services, et d'adapter le règlement du PLU en conséquence.
- Créer un secteur d'orientations d'aménagement et de programmation DS – chemin de Ronde permettant d'encadrer le développement de ce site.
- Compléter le glossaire annexé au PLU afin de préciser les destinations Habitation et Equipement public ou privé d'intérêt collectif.

Par délibération n°01 du 1er juillet 2026, le conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public.

Modalités de la mise à disposition du public :
Le dossier mis à disposition du public sera consultable du 31 août au 02 octobre 2026 inclus :

- sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7389/>
- sur support papier à l'hôtel de ville de Croissy-sur-Seine, 8 avenue de Verdun - Service urbanisme et développement durable - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Une réunion publique d'information sera organisée pendant la mise à disposition. Ses modalités d'organisation feront l'objet de communications sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux et sur les panneaux administratifs.

Le public pourra communiquer ses observations pendant la durée de la mise à disposition :

- sur le registre papier tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville - Service urbanisme et développement durable ;
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7389/>
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Service urbanisme et développement durable - 8 avenue de Verdun 78290 Croissy-sur-Seine.

Ces observations seront enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de mise à disposition, un bilan sera établi et présenté au conseil municipal pour approbation. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées et le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet de modification simplifiée pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SUR CROISSYCOM. f

